

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 16
Procurations : 1
Votants : 17

N° 2026 2 22

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le QUATRE MARS à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 février 2026

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.
Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT et PONS.

A donné pouvoir :

Mme SALOMÉ à Mme PONS

Absents excusés :

Mrs, DEJEAN, DELGENES, FONTA.
Mmes, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, RIGAL, ROOU, SANEGRE et THIOUX.

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : **VOLET ENVIRONNEMENTAL** : **Mise en consultation du public** : demande d'enregistrement présentée par la société TARAMM Groupe Mecachrome pour la régularisation d'activités de traitement de surface par voie chimique sur le territoire de la commune.

Vu le titre 1^{er} du livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et notamment ses articles R.512-46-11 à R512-46-15 ;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le dossier présenté par la Société TARAMM Groupe Mecachrome relatif à la régularisation d'activités de traitement de surface par voie chimique sur le territoire de la commune de Mazères ;

Vu l'avis de recevabilité du dossier rendu par l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du 2 février 2026 ;

Considérant que dans le cadre de cette procédure, une mise en consultation du public est ouverte depuis le lundi 2 mars 2026 et ce jusqu'au lundi 30 mars 2026 inclus ;

Considérant le dossier de mise en consultation au public mis à la disposition à la mairie de Mazères et sur le site internet des services de l'Etat en Ariège ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

➤ **émet** un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la Sté TARAMM Groupe Mecachrome.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 10 mars 2026

Le Maire,
Louis MARETTE

Le secrétaire de séance,
Louis DARDIER

